

NOTE DE SYNTHÈSE EXPLICATIVE DU CONSEIL COMMUNAL DU JEUDI 13/11/2025

1. Procès-verbal de la séance du 2 octobre 2025 – Approbation

Le procès-verbal est annexé au point.

2. Situation de caisse au 30 septembre 2025 – Prise d'acte

Il s'agit de prendre acte de la situation de caisse arrêtée au 30 septembre 2025, établie par le Directeur financier et vérifiée par le Bourgmestre.

3. CPAS – Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1 – Exercice 2025 – Approbation

Il s'agit d'approuver les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1 votées par le Conseil de l'Action Sociale en séance du 28 octobre 2025. Les montants de l'intervention communale demeurent inchangés.

4. Modification budgétaire n°2 - exercice 2025 – Approbation

Les pièces utiles sont en annexe du projet de délibération.

5. Fabrique d'Eglise de Merbes-le-Château - Budget 2026 - Approbation

Le budget se clôture au montant de 41.837 € en recettes et en dépenses avec une intervention communale fixée à 15.220,01 € à l'ordinaire et rien à l'extraordinaire.

6. Subsidés 2026 aux sociétés communales - octroi

Il s'agit d'octroyer les subsidés communaux 2026 aux sociétés locales, selon la liste annexée et les modalités de liquidation habituelles.

7. Achats d'un broyeur de branches - Approbation des conditions

Il s'agit d'approuver la description technique et le mode de passation (facture acceptée) pour l'achat d'un broyeur de branches, pour le montant estimé : 23.140,50 € HTVA (28.000,00 € TVAC).

8. Actualisation du règlement de mise à disposition des salles communales - Approbation

Il s'agit d'approuver l'actualisation du règlement et de son annexe 1 relatifs à la mise à disposition des salles communales.

9. 040-36748 - Taxe communale sur les éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité – Exercices 2026 à 2031 - Approbation

Il s'agit de revoter le règlement-taxé pris au Conseil précédent en tenant compte de la remarque émise par la tutelle concernant l'indexation.

10. 04004-36448 - Taxe communale sur les commerces de nuit - Exercices 2026 à 2031 - Approbation

Idem point précédent.

11. 040-37201 - Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques : Exercices 2026 à 2031

Il s'agit d'établir la taxe communale additionnelle à l'IPP pour les exercices 2026 à 2031, selon le taux fixé à 8,1%. Taux inchangé.

12. 040-36427 - Taxe communale sur les terrains de camping – Exercices 2026 à 2031

Les montants sont fixés comme suit :

- 20,00 € par emplacement de type 1 (les abris mobiles, terrasses, auvents et avancées en toile compris) ;
- 25,00 € par emplacement de type 2 (les abris fixes, terrasses, auvents et avancées en toile compris).

13. 040-36102 - Redevance communale sur les demandes d'autorisation d'activités en application du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement ou du décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales - Exercices 2026 à 2031

Les montants sont fixés comme suit :

- Permis environnement pour un établissement de 1ère classe : 1.000,00 € ;
- Permis environnement pour un établissement de 2ème classe : 100,00 € ;
- Permis environnement pour un établissement temporaire de 2ème classe : 50,00 € ;
- Permis unique pour un établissement de 1ère classe : 4.000,00 € ;
- Permis unique pour un établissement de 2ème classe : 150,00 € ;
- Déclaration pour un établissement de 3ème classe : 25,00 €.

14. 040-36103 - Redevance communale sur la délivrance d'un permis d'urbanisation - Exercices 2026 à 2031

Les montants sont fixés comme suit :

- Permis d'urbanisation : 150,00 € par lot créé.
- Permis d'urbanisation avec enquête publique : 200,00 € par lot créé.
- Modification d'un permis d'urbanisation : 50,00 €.

15. 040/36104 - Redevance communale sur la demande de changement de prénom - Exercices 2026 à 2031

La redevance est fixée à 500,00 € par personne et par demande de changement.

Cette redevance est diminuée à 10% de la redevance initiale, soit 50,00 €, si le prénom :

- est ridicule ou odieux (en lui-même, par association avec le nom de famille ou parce qu'il est désuet) ;
- prête à confusion (par exemple s'il indique le mauvais sexe ou se confond avec le nom) ;

- est modifié uniquement par un trait d'union ou un signe qui modifie sa prononciation (un accent) ;
- conformément à l'article 11 de la Loi du 27 juillet 2017, est modifié dans le cadre d'une déclaration réalisée par un citoyen qui a la conviction que le sexe mentionné dans son acte de naissance ne correspond pas à son identité de genre vécue intimement et pour autant que le prénom choisi soit conforme à cette conviction.

16. 040-36148 - Redevance communale sur la délivrance des documents urbanistiques émanant du Code du Développement Territorial - Exercices 2026 à 2031

Les montants sont fixés comme suit :

- Autorisation pour des actes et travaux ne nécessitant pas de permis d'urbanisme : 10,00 €.
- Permis d'urbanisme :
 - Ne nécessitant aucun avis : 20,00 €.
 - Ne nécessitant que l'avis du fonctionnaire délégué sans mesure de publicité : 30,00 €.
 - Nécessitant plusieurs avis sans mesure de publicité : 40,00 €.
 - Ne nécessitant que l'avis du fonctionnaire délégué avec annonce de projet : 50,00 €.
 - Ne nécessitant que l'avis du fonctionnaire délégué avec enquête publique : 75,00 €.
 - Nécessitant plusieurs avis avec annonce de projet : 80,00 €.
 - Nécessitant plusieurs avis avec enquête publique : 100,00 €.
 - Plans modifiés dossier « bis » : surcoût 30,00 €.
- Certificat d'urbanisme n° 1 : 30,00 € par parcelle cadastrale limité à 300,00 € pour plus de 10 parcelles.
- Notification de division de bien sans permis d'urbanisation : 25,00 €
- Certificat d'urbanisme n° 2 sans mesure de publicité : 50,00 €.
- Certificat d'urbanisme n° 2 avec mesure de publicité : 80,00 €.
- Indication de l'implantation d'une nouvelle construction : 30,00 €.

17. 040-36307 – Redevance communale sur l'enlèvement des versages sauvages - Exercices 2026 à 2031

Les montants sont fixés comme suit :

- Dépôt de petits déchets (volume inférieur ou égal à 1 sac-poubelle) : 123,43 € ;
- Dépôt de déchets volumineux (volume jusqu'à 8 M³) : 617,15 € ;
- Dépôt supérieur à 8 M³ ou pour tout type de déchets nécessitant un traitement spécifique : frais réellement occasionnés sur production de justificatifs probants.

18. 040-36311 - Redevance communale sur les opérations d'exhumations de confort - Exercices 2026 à 2031

Les montants sont fixés comme suit :

- Pour les opérations d'exhumation de confort d'urnes cinéraires effectuées par le personnel communal : 200 euros ;
- Pour les opérations d'exhumations de confort de cercueils effectuées par le personnel des pompes funèbres ou d'entreprises privées spécialisées : 250 euros ;
- Pour les opérations d'exhumations de confort d'urnes cinéraires effectuées par le personnel des pompes funèbres ou d'entreprises privées spécialisées : 100 euros ;
- Pour les rassemblements des restes mortels effectués par le personnel des pompes funèbres ou d'entreprises privées spécialisées : 300 euros.

19. 040-36313 - Redevance communale pour la location des caveaux ou cellules d'attente – Exercices 2026 à 2031

Les taux de cette redevance sont fixés comme suit :

- 1,00 €/jour entamé et par corps, mais gratuit en cas de force majeure (du chef de la commune).

20. 040-36601 - Redevance communale sur les droits d'emplacement sur les marchés – Exercices 2026 à 2031

Le montant de la redevance est fixé à 1,50 € par m², par jour entamé.

21. 040-36609 - Redevance communale Commerces de frites, hot-dogs, beignets et autres produits analogues à emporter - kiosques à journaux sur la voie publique - Exercices 2026 à 2031

La redevance est fixée à 1,50 € par m², par jour ou fraction de jour.

22. 722-16148 - Redevance communale sur le service de l'Accueil Extrascolaire – Exercices 2026 à 2031

Les montants sont fixés comme suit :

- Atelier extrascolaire, par période (entre deux congés scolaires) : 35,00 € ;
- Stage de vacances et Plaine de jeux, par semaine (si semaine de 3 jours) : 18,00 € ;
- Stage de vacances et Plaine de jeux, par semaine (si semaine de 4 jours) : 24,00 € ;
- Stage de vacances et Plaine de jeux, par semaine (si semaine de 5 jours) : 30,00 € ;
- Accueil lors des journées pédagogiques, la journée : 5,00 €.

Montants par enfant, par activité. Le troisième enfant et suivants, d'une même famille, bénéficient d'un demi-tarif.

**23. 763-16301 – Redevance communale pour l'utilisation occasionnelle d'une salle communale
– Exercices 2026 à 2031**

Le tarif d'occupation, par jour, est le suivant :

	Capacité (Nbre de personnes)	Occupants domiciliés dans l'entité	Occupants domiciliés hors de l'entité
Salle Lengrand (MLC)	200	300,00 €	450,00 €
Salon communal (LB)	150	300,00 €	450,00 €
Salle de la Gare (LB)	50	200,00 €	300,00 €
Salle Merbien (MSM)	150	300,00 €	450,00€
Salle Nicodème (FV)	100	250,00 €	375,00 €
Salle Desoil (FV)	50	150,00 €	225,00 €
Vaisselle		0,05 € /pièce	0,05 €/pièce
Nettoyage		60,00 €	60,00 €

Bénéficient d'un tarif préférentiel fixé à :

- **100,00 €/mois** : les particuliers domiciliés dans l'entité (ou, à titre exceptionnel, autorisés par le Collège communal s'ils résident hors entité), pour une occupation répétitive (hors week-end et jours fériés) d'une fois 4 heures/semaine à des fins culturelles ou sportives d'intérêt collectif ;
- **25,00 €/mois** : mêmes conditions, pour une occupation répétitive d'une fois par mois ;
- **25,00 €** : l'organisateur d'une réception de funérailles d'une personne inhumée dans l'entité.

24. 876-16102 - Redevance communale sur la vente de rouleaux de sacs poubelles HYGEA aux citoyens - Exercices 2026 à 2031

Il s'agit d'établir la redevance pour la vente des rouleaux de sacs HYGEA, aux prix fixés par HYGEA.

25. 876-16102 - Redevance communale sur la vente de badges donnant accès au point d'apports volontaires HYGEA aux citoyens - Exercices 2026 à 2031

Il s'agit d'établir la redevance pour la vente des badges d'accès au PAV HYGEA, au prix fixé par HYGEA.

26. 878-16301 - Redevance communale sur les concessions aux cimetières - Exercices 2026-2031

Les montants sont fixés comme suit :

A. Les concessions de terrain, destinées à l'inhumation de cercueils, dans les cimetières communaux :

1. Pleine terre ou caveau (1 ou 2 places)

- 300,00 €, par unité de concession, pour les personnes inscrites au registre de la population ou des étrangers ou dont le dernier domicile avant l'hébergement en maison de repos se situait sur la commune de Merbes-le-Château ;

- 900,00 € dans le cas contraire.

2. Pleine terre avec stèle verticale (2 places)

- 150,00 €, par unité de concession, pour les personnes inscrites au registre de la population ou des étrangers ou dont le dernier domicile avant l'hébergement en maison de repos se situait sur la commune de Merbes-le-Château ;
- 450,00 € dans le cas contraire.

3. Caveau (3 ou 4 places) :

- 600,00 €, par unité de concession, pour les personnes inscrites au registre de la population ou des étrangers ou dont le dernier domicile avant l'hébergement en maison de repos se situait sur la commune de Merbes-le-Château ;
- 1.800,00 € dans le cas contraire.

B. Les concessions de terrain, destinées à l'inhumation d'urnes, dans les cimetières communaux :

1. Pleine terre ou cavurne (jusqu'à 4 places) :

- 200,00 €, par unité de concession, pour les personnes inscrites au registre de la population ou des étrangers ou dont le dernier domicile avant l'hébergement en maison de repos se situait sur la commune de Merbes-le-Château ;
- 600,00 € dans le cas contraire.

2. Cellule de columbarium (2 places) :

- 350,00 €, par cellule, pour les personnes inscrites au registre de la population ou des étrangers ou dont le dernier domicile avant l'hébergement en maison de repos se situait sur la commune de Merbes-le-Château ;
- 1.050,00 € dans le cas contraire.

C. Plaquettes nominatives pour stèles commémoratives des aires de dispersions de cendres :

- 25,00 € pour la fourniture, la gravure et le placement d'une plaquette d'identification nominative.

27. HYGEA - Recomposition du Conseil d'Administration - Désignation d'un Administrateur - Approbation

Il s'agit d'approuver la nomination de notre Conseiller communal, Monsieur Emmanuel WIARD en qualité d'administrateur d'HYGEA.

28. Intercommunale IMIO - Assemblée générale ordinaire - 1er décembre 2025 - Ordre du jour - Approbation

Locaux du Business Village Ecolys by Actibel - Avenue d'Ecolys 2 à 5020 Suarlée (Namur) le lundi 1er décembre 2025 à 18h00

Représentants : BRUNEBARBE Alicia, PREVOT Hugues, VANDER JEUGT Joachim, VUKCEVIC Valérie – WIARD Emmanuel

29. Nouvelle convention de collaboration intercommunale entre la Commune de Merbes-le-Château et la Ville de Charleroi – Remplacement et résiliation de la convention du 27 mars 2009

Il s'agit d'adopter la nouvelle convention intercommunale relative au service de médiation SAC et d'acter la cessation de la convention initiale de 2008.

30. Informations diverses

31. Questions des Conseillers